

Direction la L3 ... Bis !

Par **ChoubiDoux**, le **20/08/2009** à **13:52**

Bonjour à tous !

Tout d'abord je souhaite m'excuser de mon arrivée impromptue, dans la mesure où je poste très rarement sur le forum, et me sens donc honteuse de venir demander de l'aide alors que je suis rarement en mesure d'en donner ... J'espère ne pas trop faire tache; mais aussi poster au bon endroit ...

Ma question est toute simple : Admise en L3 et ayant des affinités fortes avec le droit public (la compréhension des cours et les notes des partiels sont d'ailleurs représentatives de cette différence d'affinité), j'envisage, selon la nouvelle plaquette L3 de Nancy, de ne choisir que des matières de droit public, mes projets professionnels s'orientant vers la magistrature publique (c'est beau de rêver, parfois !) ou l'enseignement universitaire, en droit public. Croyez-vous que ce choix "uniforme" est trop périlleux en L3 ? Est-il possible selon vous que je me réveille à la fin de la 3ème année avec un "dégoût" profond du droit public et une impossibilité de rattraper ce que je n'aurai pas fait en droit privé ? ...

Je vous remercie beaucoup d'avance pour vos réponses toujours éclairantes, et je souhaite à tous une très bonne fin de vacances !

Jo'

Par **jeeecy**, le **20/08/2009** à **15:21**

en première et deuxième année, tu as des matières de droit public (constit et administratif) qui ne ressemblent pas aux matières de L3 et la suite (urbanisme, contrats publics...)

par conséquent, il faut effectivement être sûr de son choix si on opte pour du tout public, parce qu'après il est difficile de revenir en arrière, à moins de refaire une L3 tout privé ou mixte...

Yann te donnera son avis à ce sujet, je ne doute pas qu'il répondra à ce message  (image not found or type unknown)

Par **Yann**, le **20/08/2009** à **17:04**

[quote="jeeecy";11980j4z]Yann te donnera son avis à ce sujet, je ne doute pas qu'il répondra

à ce message  [quote:11980j4z]

/:)

C'est malin, maintenant je suis obligé de répondre 

[quote="ChoubiDoux":11980j4z]Tout d'abord je souhaite m'excuser de mon arrivée impromptue, dans la mesure où je poste très rarement sur le forum, et me sens donc honteuse de venir demander de l'aide alors que je suis rarement en mesure d'en donner ... J'espère ne pas trop faire tache; mais aussi poster au bon endroit ...[/quote:11980j4z]

T'inquiète pas, il n'y a pas d'obligation de participation chez nous, tu peux poster quand tu veux, et surtout quand tu en as besoin!

En revanche, ta question n'est pas simple car elle implique un choix qui sera déterminant pour ta future orientation et donc pour tes possibilités de carrière. EN conséquence, il n'y a que toi qui puisse décider des choses à faire...

Si tu choisis de ne garder que des matières de droit public, tu ne pourras sans doute pas te réorienter sur un M1 privé si ça ne te plaît plus. Les matières qui étaient enseignées en L3 privé à mon époque (sociétés, social, sûretés, procédure civile, etc..) me semblent incontournable si on veut faire un master en privé.

Ceci dit, si à l'heure actuelle tu préfères le droit public, il y a peu de chances que ça change avec la L3. Ces matières sont en grande partie la continuité des matières enseignées en L2. Le cours sur de M. LUISIN sur le droit administratif des biens en particulier est très intéressant.


Personnellement j'avais fait un mix des matières publiques et privés en L3, pour ne fermer aucune porte. Mais je n'étais pas encore persuadé de ne vouloir faire que droit public à l'époque, donc mon cas était bien différent du tiens.

En tout état de cause, si tu souhaites poursuivre vers un parcours public, tu ne seras pas pénalisé en ne prenant que des matières de droit public.

Par **ChoubiDoux**, le **20/08/2009 à 23:28**

Merci beaucoup à vous deux ! Vos réponses me donnent des pistes concrètes de réflexion et je vous en remercie. En tous les cas, apprendre que ce parcours uniquement droit public ne me pénalisera pas pour la suite de mon parcours, en droit public si c'est le cas, me rassure beaucoup, car je me demandais si certaines matières de droit privé n'étaient pas indispensables même dans un parcours droit public.

L'orientation est vraiment furieusement difficile, une sorte de pari sur l'avenir qui plaît peu à

mon esprit "tout prévision" 

J'ai juste une autre petite question pour toi Yann (je suis désolée, mais tu me sembles le

mieux placé pour répondre

:))

Image not found or type unknown

Quels sont les débouchés après le master contrats publics ? Le master DPG est-il "radicalement" différent, de ce que tu en sais ?

En tous cas merci encore, et à très vite sur le forum !

Par **Yann**, le **21/08/2009** à **08:37**

Ne prendre que des matières public ne te pénalisera pas dans le sens où ça ne devrait pas t'empêcher d'accéder à la plupart des master. En revanche, pour ta culture juridique personnelle, c'est toujours intéressant d'avoir quelques connaissances dans des matières telles que les sociétés ou les sûretés.

Concernant les débouchés du M2 contrats public, je t'invite à regarder le site du M2, tu y trouveras toutes les informations utiles. Cherche également sur notre forum, il y a un sujet qui en parle. Et si tu as d'autres questions sur ce M2 n'hésite pas à me les poser.

Le M2 DPG n'a rien à voir car c'est un M2 recherche. Le M2 contrats publics est tellement différent des autres que c'est plutôt lui qui est particulier. Le M2 DPG est un M2 plus classique. Donc on ne peut pas les comparer.

Par **jeeecy**, le **21/08/2009** à **09:36**

On peut au moins les comparer en terme de débouchés...


Avec le M2 Contrats Publics tu trouveras sans aucune difficulté un boulot

:roll:

Avec le M2 DPG 

Par **ChoubiDoux**, le **21/08/2009** à **16:18**

:)

D'accord d'accord, je vois  Vous avez raison, je vais me renseigner ! Pour quelqu'un qui fait des études de droit, je trouve que j'ai peu de réflexes qui tendent vers l' "informatique

documentaire" 

J'ai les méninges qui travaillent de façon plus éclairée maintenant, et je vous en remercie

encore !

Par **Stan**, le **18/10/2009** à **08:58**

Je profite de ce topic pour poser une question car je ne pense pas que ça méritait d'en ouvrir un nouveau.

En faisant mon inscription en juillet, je pense après coup avoir fait un mauvais choix en privilégiant au premier semestre la matière "Droit de l'UE" à "Droit commercial" (que je n'ai pas choisi au premier semestre mais qui est imposé au deuxième). A l'époque mes projets étaient un peu ambiguës mais après réflexion je pense m'orienter comme pas mal de monde au final vers un M1 droit des affaires.

Donc quel serait les possibles conséquences de ne pas avoir choisi droit commercial au 1er semestre en vu d'un M1 droit des affaires ? Merci de bien vouloir m'éclairer sur la question.

Par **jeeecy**, le **18/10/2009** à **12:36**

à mon avis aucune conséquence, sauf qu'il te faudra rattraper les cours du 1er semestre car le second semestre est souvent la suite logique du premier...

Par **Stan**, le **18/10/2009** à **14:10**

[quote="jeeecy":1pdspqkj]à mon avis aucune conséquence, sauf qu'il te faudra rattraper les cours du 1er semestre car le second semestre est souvent la suite logique du premier...[/quote:1pdspqkj]

Ok merci, c'est ce que je pensais il y aura une démarche de ma part à faire pour rattraper cette matière en vue d'une entrée en M1.